

## Mot de la Présidente

Chers parents et amis,

La crise sanitaire de l'année 2020 ne nous a pas permis de diffuser de nouveaux « Flash ».

Vous avez toutes et tous été informés de l'évolution de l'épidémie directement par les équipes de directions des différents établissements et services.

La gestion de la crise a été menée avec efficacité dans chaque établissement, grâce à l'investissement des professionnels et avec le soutien du siège.

Nous pouvons tirer malheureusement quelques enseignements de cette crise. Dès le premier confinement du mois de mars, force est de constater que nos établissements médico-sociaux sont un peu les oubliés des autorités sanitaires.

Nous sommes aujourd'hui en 2021 et nous nous tournons vers l'avenir.

La crise sanitaire n'a pas empêché la réflexion de tous et de nombreux projets sont en cours, ceux-ci concernant chacun des différents établissements de notre Association.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de leur avancement.

Prenez soin de vous.

Béatrice COUSIN

## Date à retenir

**Jeudi 24 juin 2021 à 14h**  
**Assemblée générale**



## Flash infos nationales

### Unapei : des avancées et des accords significatifs

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des principaux faits marquants obtenus grâce aux actions menées par l'Unapei tout au long de l'année 2020.

- Covid : indemnités et aides diverses (fonds d'urgence, soutien aux entreprises adaptées, ...)
- Revenu Universel d'Activité (RUA) : l'AAH (Aide aux Adultes Handicapés) ne sera pas prise en compte dans le calcul du Revenu Universel d'Activité
- Education : mise en place de la campagne "#combat pour l'école"
- Proches aidants : depuis octobre 2020, leurs congés seront dorénavant indemnisés.
- Sécurité Sociale : création de la 5ème branche dédiée à l'autonomie
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : ouverture possible de la prestation "à vie"
- Impôts : défiscalisation du dédommagement familial pour les sommes perçues depuis janvier 2019.

Avec votre adhésion, vous serez informé au fur et à mesure de toutes ces informations grâce à la revue "Vivre Ensemble", qui vous parviendra tous les 2 mois. Vous aurez également accès à toutes les parutions de l'Unapei.

Pour toute précision concernant ces sujets, vous pouvez contacter Patrick LOUANTIER 06 24 78 26 87 ou louantier.patrick@gmail.com

## Flash infos association



### Adhésions à l'association

Il n'est pas trop tard pour adhérer !

En adhérant à l'association, vous contribuez à faire progresser la cause des personnes en situation de handicap mental, au niveau local et au niveau national. Rejoignez-nous vite.

Le paiement en ligne est possible et si vous adhérez pour la première fois ou si un membre de votre famille a déjà réglé une cotisation à taux plein, vous bénéficiez d'un tarif réduit.

### Protocoles Covid-19

Avec la propagation des variants du Covid-19, l'association reste totalement mobilisée pour protéger les enfants et les adultes accompagnés, ainsi que les salariés.

Les mesures modifiant les organisations des établissements et services, dans le respect des consignes et des recommandations gouvernementales restent d'actualité.

#ensemblecontreleccovid19

### Déménagement du siège social

Le siège de l'association a déménagé dans de nouveaux locaux situés au 1er étage de l'immeuble Polaris, à l'adresse suivante:

Espace Fresnel - 4 rue Raymonde Bail  
14000 CAEN

Le numéro de téléphone reste inchangé :  
02 31 86 10 50



## Pôle Accompagnement

### Lancement du dispositif Habitat Inclusif à Caen

Le dispositif de l'habitat inclusif a pour objectif d'apporter de nouvelles solutions d'hébergement pour des personnes en situation de handicap (mental, psychique ou encore autisme), à partir de 18 ans et sans limite d'âge. Il permettra d'offrir à chacun un « chez soi » choisi et durable, rendu possible par le soutien du collectif et les moyens humains mis en œuvre.

Ce dispositif est conçu autour d'un projet de vie sociale et partagée qui favorise le « vivre ensemble », limite le risque d'isolement des personnes en situation de handicap et développe un collectif, vecteur de soutien et de pair-émulation.

Pour favoriser la réussite de ce dispositif, le projet de vie sociale et partagée doit intégrer la prévention de la perte d'autonomie et l'anticipation des risques d'évolution de la situation des personnes. Cela repose sur 4 piliers qui sont :

- La veille et la sécurisation de la vie à domicile,
- Le soutien à l'autonomie de la personne,
- Le soutien à la convivialité,
- L'aide à la participation sociale et citoyenne.

L'importance et la mise en œuvre de ces quatre dimensions doivent être articulées selon les souhaits et attentes des personnes accompagnées.

Le dispositif d'habitat inclusif sera constitué de plusieurs appartements en colocation dans des résidences avoisinantes le SASLA. En effet, la résidence du SASLA bénéficie d'une salle commune qui permettra de proposer des activités collectives mutualisées par et pour les deux entités.

Ainsi, pour les personnes vivant en colocation à proximité de la Résidence, l'accès leur sera garanti sur des temps formels mais également informels.



Dans le cadre de l'habitat inclusif, les personnes accompagnées ont leur libre choix et peuvent donc décider d'intégrer et de quitter un logement quand elles le souhaitent.

Chaque personne est libre d'adhérer à ce dispositif et aucune orientation sociale, médico-sociale ou sanitaire n'est nécessaire pour l'intégrer. La philosophie de l'habitat inclusif s'inscrit donc dans un projet de vie pérenne et co-construit non conditionné à un accompagnement éducatif spécifique.

Pour toute information, contacter le 02 31 86 31 14 ou savs.caen@apaeipapf.fr



## SESSAD

### Création d'une Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants présentant des troubles autistiques (UEMA) à l'école Maternelle Jean MACE de Lisieux

Ce dispositif est le fruit d'un partenariat entre l'Education Nationale, la mairie de Lisieux et le SESSAD du pôle enfance et jeunesse.

L'UEMA de Lisieux fait partie intégrante du 4<sup>ème</sup> plan autiste.

Cette UEMA a ouvert en novembre 2019.

L'objectif est la scolarisation en milieu ordinaire et la prise en charge précoce d'enfants autistes ou avec TSA.

L'UEMA scolarise 7 enfants âgés de 3 à 6 ans, justifiant d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Un emploi du temps est établi chaque enfant.

La journée comprend des temps individuels et collectifs dans la classe et la salle attenante.

La scolarité est dispensée par un enseignant et s'inscrit dans le cadre des programmes de l'Education Nationale, du socle commun des connaissances et des compétences.

Les interventions éducatives et thérapeutiques s'appuient sur des méthodes scientifiquement validées et recommandées par la Haute Autorité de Santé, elles sont déployées conjointement par l'enseignant(e) et avec l'équipe médico-sociale. Des temps d'inclusion accompagnés dans les autres classes seront recherchés.

Les élèves de l'UEMA mangent à la cantine. Ils sont encadrés par les éducateurs de la classe.

Des temps de formations, d'accompagnements et de guidance parentale sont proposés aux familles tout au long de l'année. Cette implication est vivement recommandée.

Pour toute information, contacter le 02 31 31 60 72 ou sessad@apaeipapf.fr